



**IMT Atlantique**  
Bretagne-Pays de la Loire  
École Mines-Télécom

## **Procédure adaptée**

### **Marché public de Travaux**

### **Règlement de la Consultation**

**Refonte installation thermodynamique chambre froide  
restaurant R01 à IMT ATLANTIQUE campus de Brest**

**N°26MTA026M**

**En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique**

**Date limite de remise des offres :  
11 mai 2026 à 18h00**

## SOMMAIRE

|                                    |                                                  |           |
|------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|
| 1                                  | OBJET DE LA CONSULTATION .....                   | 3         |
| 2                                  | DÉLAI D'EXÉCUTION.....                           | 3         |
| 3                                  | PROCÉDURE DE PASSATION.....                      | 3         |
| 4                                  | VARIANTES .....                                  | 3         |
| 5                                  | PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES : .....  | 3         |
| 6                                  | DOSSIER DE CONSULTATION .....                    | 4         |
| 7                                  | ENVOI DES PROPOSITIONS .....                     | 4         |
| 8                                  | DÉLAI DE VALIDITÉ.....                           | 5         |
| 9                                  | GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES .....       | 5         |
| 10                                 | SOUS-TRAITANCE.....                              | 6         |
| 11                                 | PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....      | 6         |
| 12                                 | PRÉSENTATION DU DOSSIER D'OFFRE.....             | 7         |
| 13                                 | ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....                      | 7         |
| 14                                 | CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE ..... | 7         |
| 15                                 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....             | 8         |
| 16                                 | VISITE DE SITE .....                             | 8         |
| 17                                 | LITIGES ET DIFFÉRENDS.....                       | 9         |
| <b>ATTESTATION DE VISITE .....</b> |                                                  | <b>10</b> |

## **1 OBJET DE LA CONSULTATION**

---

**Objet des travaux :** Refonte installation thermodynamique chambre froide restaurant R01 à IMT ATLANTIQUE campus de Brest.

Refonte des installations frigorifiques existantes du restaurant bâtiment R de l'IMT Atlantique à Brest.

L'objectif principal est d'assurer un fonctionnement performant et pérenne de la production de froid thermodynamique de chambre positive.

**Lieu d'exécution :** Campus de Brest, 655 avenue du Technopôle, Pointe du Diable, 29280 Plouzané

## **2 DELAI D'EXECUTION**

---

Durée :

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est de 3 mois.

## **3 PROCEDURE DE PASSATION**

---

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

IMT Atlantique se réserve la possibilité de régulariser les offres des candidats puis de négocier avec les trois (3) candidats dont les offres sont arrivées en tête à l'issue de l'analyse.

Les modalités pratiques de la négociation, notamment les éléments de l'offre qui seront discutés seront transmises aux candidats retenus via PLACE.

**Nomenclature CPV pertinente :**

45331230-7 : Travaux d'installation de matériel de refroidissement (Code CPV principal)

## **4 VARIANTES**

---

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

## **5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES :**

---

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

**PSE 1:** Récupération d'énergie 3.2.4.4 CCTP

**PSE 2:** Reprise PLB chaufferie 3.2.4.5 CCTP

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

## **6 DOSSIER DE CONSULTATION**

---

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2984758&orgAcronyme=a4n>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## **7 ENVOI DES PROPOSITIONS**

---

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

### **Transmission par voie électronique**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2984758&orgAcronyme=a4n>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

### **Copie de sauvegarde**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

## **8 DELAI DE VALIDITE**

---

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

## **9 GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES**

---

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

## **10 SOUS-TRAITANCE**

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

## **11 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

| <b>N°</b> | <b>Capacité économique et financière du candidat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. |

| <b>N°</b> | <b>Capacité technique et professionnelle du candidat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.                                                                                                                                                                                                  |
| <b>2</b>  | Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.                                                                                                                                                                                                               |
| <b>3</b>  | Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. |
| <b>4</b>  | les certificats de qualifications professionnelles et préfectoral pour la manipulation des fluides frigorigènes                                                                                                                                                                                                                                         |

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## 12 PRESENTATION DU DOSSIER D'OFFRE

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

| N° | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | L'acte d'engagement<br>Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. |
| 2  | La décomposition du prix global et forfaitaire<br>Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.                                                                                                                                     |
| 3  | Le relevé d'identité bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4  | Le mémoire technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 5  | Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 6  | L'attestation de visite en annexe correctement complétée                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## 13 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## 14 CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

| N° | Description                                                                                                         | Pondération |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1  | prix                                                                                                                | 50          |
|    | <i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i> |             |
| 2  | notations techniques                                                                                                | 40          |
|    | <i>Barème de notation pour la valeur technique (note de 1 à 5*pondération) :</i>                                    |             |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>très satisfaisant</i> : 100 %</li> <li>- <i>satisfaisant</i> : 75 %</li> <li>- <i>moyennement satisfaisant</i> : 50 %</li> <li>- <i>peu satisfaisant</i> : 25 %</li> <li>- <i>pas satisfaisant / Absence de réponse</i> : 0 %</li> </ul>                                                                                                                          |     |
| 2.1                                             | Critères Moyens humains                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10  |
|                                                 | <i>* Organigramme et indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée</i><br><i>* Effectifs alloués à l'opération</i>                                                                                                                                                                                         |     |
| 2.2                                             | Moyens techniques et organisationnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 30  |
|                                                 | <i>* Argumenter la capacité à tenir les délais annoncés</i><br><i>Présentation et cohérence de l'offre par rapport au CCTP</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
| 3                                               | Actions environnementales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 10  |
|                                                 | <i>Performance énergétique des groupes froids</i><br><i>Durabilité et réparabilité du matériel</i><br><i>Impact environnemental de la fourniture et de l'installation : choix des matériaux, limitation des déchets, recyclabilité des équipements déposés, plan de gestion des déchets de chantier.</i><br><i>Engagements du titulaire : certifications environnementales (ISO ou équivalent EcoVadis..)</i> |     |
| Pondération totale des critères d'attribution : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 100 |

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

## 15 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### Renseignements administratifs et techniques :

Laurence CHAMPION

Assistante de gestion Dépenses

IMT ATLANTIQUE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Adresse : 4 rue Alfred Kastler, La Chantrerie - CS 20722, 44307 Nantes cedex 3

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

## 16 VISITE DE SITE

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

La visite du site est obligatoire. Cette visite a pour objet de permettre aux différents candidats d'évaluer le contexte technique et géographique dans lequel les prestations s'effectuent.

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous avec M Cyrille MORVAN par téléphone au 06.76.14.74.01 ou 02.29.0012.37 ou par courriel à [cyrille.morvan@imt-atlantique.fr](mailto:cyrille.morvan@imt-atlantique.fr).

Une attestation de visite sera remise aux candidats à l'issue de celle-ci. Cette attestation est à joindre impérativement à l'offre du candidat sous peine d'irrecevabilité de cette dernière.

## **17 LITIGES ET DIFFERENDS**

---

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Nantes  
Tél. : 02.55.10.10.02  
Fax : 02.55.10.10.03  
Email : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif de Nantes  
Tél. : 02.55.10.10.02  
Fax : 02.55.10.10.03  
Email : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

## ATTESTATION DE VISITE

**Dossier : 26MTA026M**

Objet : Refonte installation thermodynamique chambre froide restaurant R01 à IMT ATLANTIQUE campus de Brest

**Procédure : procédure adaptée**

Je soussigné : .....

représentant IMT ATLANTIQUE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

atteste que : .....

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le ....., afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour IMT ATLANTIQUE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE,

**Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.**

**18**

---